

A small version of the STIF logo, showing the stylized blue figure of a person walking.

## Communiqué de presse

Mercredi 17 février 2016

### CONSEIL DU STIF DU 17 FÉVRIER 2016

**Le Conseil du STIF, présidé par Valérie Péresse, s'est réuni ce jour pour la première fois depuis son installation suite aux résultats des élections régionales.**

#### Débat d'orientation budgétaire

Le débat a permis de présenter les perspectives pluriannuelles budgétaires du STIF sur la période 2016 - 2020. Les programmes proposés par le STIF dans ce cadre représentent des investissements de 4,8 Mds €, auxquels s'ajouteront les futures décisions du Conseil, notamment sur le plan bus et le matériel roulant.

Par ailleurs, les élus du Conseil ont été informés des premiers éléments sur le coût de la mise en place du forfait Navigo toutes zones.

Sur la base des quatre derniers mois de 2015, l'estimation de la perte de recettes en 2016, qui était de l'ordre de 500 M€, est globalement en ligne avec les prévisions.

La présidente du Conseil du STIF, Valérie Péresse rappelle : « Depuis mon élection à la tête de la Région, le financement du forfait Navigo toutes zones est ma priorité.

*L'augmentation du versement transport devrait rapporter 200M€ supplémentaires sur une année. Par ailleurs, l'entretien que j'ai eu le 7 janvier avec le Premier ministre a abouti à un engagement écrit à trouver des solutions pérennes dès 2017 et au-delà, et à des mesures ponctuelles pour l'année 2016 : la neutralisation d'un contentieux fiscal lié à la taxe sur les salaires à la RATP et un investissement supplémentaire de la RATP en autofinancement. Ces mesures viennent compléter les nouvelles sources de financements que j'ai proposées avec le renforcement de la lutte contre la fraude par les opérateurs et la suppression de la réduction de 75% pour les étrangers en situation irrégulière, qui devraient permettre de dégager la marge de manœuvre nécessaire au financement du Navigo toutes zones. »*

#### Suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière

Par délibération du 21 janvier 2016 relative à la « suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière » le Conseil Régional d'Ile-de-France a mandaté sa Présidente pour que soit « supprimée cette réduction au profit des bénéficiaires de l'AME dans le cadre du STIF ».

Valérie Péresse estime en effet que « c'est une mesure injuste. Ceux qui respectent la loi ne doivent pas payer plus que les personnes en situation irrégulière ».

Le Conseil du STIF a ainsi décidé ce jour de réduire la portée de la Tarification Solidarité Transport en excluant les étrangers en situation irrégulière qui sont aussi bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME) des publics éligibles à cette tarification.

Cette mesure prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2016 avec une sortie progressive du dispositif pour les près de 120 000 bénéficiaires actuels (non renouvellement). La diminution du besoin de financement pour le STIF devrait se situer entre 40 et 50M€ en année pleine.

### **Audition de la RATP sur l'incident de la ligne 1**

La Présidente a demandé à la RATP de venir expliquer au Conseil l'incident intervenu sur la ligne 1 le 22 janvier suite à une panne du système automatique.

Lors de cette audition, la RATP s'est engagée à résoudre le dysfonctionnement exceptionnel qu'elle a constaté au niveau d'un élément du système automatique pour qu'une telle panne ne se reproduise plus. Par ailleurs, elle s'est engagée à améliorer les procédures mises en œuvre en cas de panne, pour permettre une évacuation plus rapide des usagers.

### **Tramway T10**

Du 5 octobre au 6 novembre 2015, le public s'est exprimé sur le projet de Tramway T10 Antony-Clamart dans le cadre de l'enquête publique. Cette phase de consultation a permis de recueillir l'avis des habitants du territoire sur ce nouveau projet de transport. A l'issue de cette enquête publique, la commission d'enquête a remis son rapport et émis un avis favorable au projet.

Les maîtres d'ouvrage, STIF et Département, répondent à l'avis de la commission dans un document officiel, la Déclaration de projet, qui formalise leurs engagements suite aux conclusions de l'enquête publique.

Le Conseil du STIF approuve ainsi la Déclaration de projet du Tramway T10, confirmant son intérêt général.

La Déclaration de projet sera prochainement soumise à l'approbation du Département des Hauts-de-Seine, ce qui permettra au préfet des Hauts-de-Seine de se prononcer sur l'utilité publique du projet, étape indispensable pour la poursuite des études et le démarrage des travaux.

A sa mise en service prévue en 2021, le tramway T10 permettra de relier La Croix de Berny (Antony) à la Place du Garde (Clamart) en 25 minutes environ. Il traversera les communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, desservant ainsi de nombreux équipements et projets urbains.

Le financement du projet, d'un montant de 351 millions d'euros (valeur 2011, hors matériel roulant), est assuré par le Département des Hauts-de-Seine, la Région Ile-de-France et l'Etat. Le STIF financera l'intégralité du matériel roulant, 42 millions d'euros (CE 2011), ainsi que l'exploitation de la ligne

En savoir plus sur le projet : <http://www.tramway-t10.fr/>

### **Modification du règlement intérieur pour simplifier le fonctionnement du STIF**

La présidente a souhaité modifier le règlement intérieur pour rendre plus efficace le fonctionnement du conseil d'administration du STIF, avec notamment :

- la fusion entre la commission de la qualité de service et la commission de la démocratisation pour former une commission de la qualité de service, de l'accessibilité et des relations avec les usagers,
- la limitation des vœux au conseil du STIF (seuls les vœux dont l'opportunité aura été votée pourront être discutés),
- la suppression de la diffusion du dossier papier au profit de l'électronique.

#### Contacts presse

Sébastien Mabile : 01.47.53.28.42 / sebastien.mabile@stif.info

Guillaume Autier : 01.82.53.81.05 / guillaume.autier@stif.info